

## Communiqué de presse

### Mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» : effets de la fermeture des frontières sur la population lémanique

*Réunie ce jour à Champéry (Canton du Valais/Suisse), la Commission Economie, Tourisme et Population Frontalière du Conseil du Léman a présenté à la presse les résultats de deux études lancées sur les thèmes saillants des flux frontaliers et des évolutions démographiques transfrontalières. Ces analyses font notamment ressortir l'importance des travailleurs frontaliers dans l'économie de toute la région et les effets défavorables qu'entraînerait une réintroduction des contingents en application de l'initiative populaire dite «contre l'immigration de masse».*

Le Conseiller d'Etat vaudois en charge des relations extérieures et de la statistique cantonale Pascal Broulis, Président de la Commission Economie, Tourisme et Population Frontalière du Conseil du Léman, a présenté les grandes lignes d'une étude réalisée par Statistique Vaud. Dans la perspective de mise en œuvre de l'initiative dite « contre l'immigration de masse » acceptée en Suisse le 9 février 2014, cet éclairage analyse les différents effets que pourrait entraîner la réintroduction des contingents d'immigration dans la partie helvétique sur l'évolution démographique de l'Espace lémanique dans son ensemble.

Les résultats montrent qu'un éventuel contingentement limitant l'immigration dans les cantons suisses à zéro aurait pour effet de réduire la croissance démographique de l'Espace lémanique de plus de moitié. En comparaison avec le scénario sans limitation, le différentiel de population occasionné par les contingents pourrait s'élever à 400'000 personnes à l'horizon 2040. Par ailleurs, cette mesure aurait pour effet d'accélérer le vieillissement démographique. Dès 2035, la population potentiellement active pourrait même tomber en-dessous du niveau de 2014. Il en résulterait un rapport entre population retraitée et population active clairement défavorable.

A la même occasion, le Vice-président du Conseil départemental de l'Ain et Vice-président de ladite commission du Conseil du Léman, Gérald Paoli a rendu public une étude réalisée par l'Université de Genève sur la contribution économique des actifs frontaliers dans l'Espace lémanique. Cette étude montre que sur les quinze dernières années le nombre de travailleurs bénéficiant d'un permis frontalier a plus que doublé dans la région lémanique, sans pour autant que le taux de chômage n'augmente. C'est près d'un emploi sur quatre à Genève qui est occupé par un travailleur frontalier. Cette proportion est de 5 % environ dans le canton de Vaud, et de moins de un pour cent en Valais.

Il ressort notamment que les actifs transfrontaliers (ATF) de l'Ain et de la Haute-Savoie contribuent pour presque 20 % du PIB dans le canton de Genève, un peu moins de 2% dans le canton de Vaud et environ 0,5% en Valais. Pour le canton de Vaud, si l'on inclut le Jura-Nord vaudois et les autres départements, la proportion monte à près de 4%. Pour l'ensemble de l'Espace lémanique, les ATF contribuent pour environ 8% du PIB de la région. En outre, la consommation annuelle des transfrontaliers dans l'Espace lémanique atteint environ 2,4 milliards de francs du côté suisse et 4,7 milliards de francs du côté français.

Champéry, le 11 octobre 2016

#### Renseignements complémentaires:

**Pascal Broulis, Conseiller d'Etat vaudois, Chef du Département des finances et des relations extérieures, Président de la Commission Economie, Tourisme et Population frontalière du Conseil du Léman, 0041 21 316 20 01 ; Gérard Paoli, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain, Vice-président de ladite commission du Conseil du Léman (+33 474 47 49 95).**

Documents disponibles sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch)